



Parti socialiste  
neuchâtelois

## Nouvelles du Grand Conseil

Neuchâtel, le 29 septembre 2021

### Retour sur la session des 28 et 29 septembre 2021 du Grand Conseil neuchâtelois

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

---

#### **Caisse de pensions pour la fonction publique dans le canton de Neuchâtel (21.022ce Annexe 1 Annexe 2, 21.022com)**

*Présentation de la position du groupe socialiste par la députée Corine BOLAY-MERCIER*

« Monsieur le Président, chères et chers collègues,

La précipitation est mauvaise conseillère.

C'est pourtant cette voie que le Conseil d'État choisit aujourd'hui en soumettant au Grand Conseil une modification de la loi sur la Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel.

Depuis quelques années, prévoyance.ne a vécu des changements multiples et importants pour assainir sa situation financière. Ces mesures, notamment le passage de la primauté de prestations à la primauté de cotisations, a impacté lourdement les prestations de certain.e.s assuré.e.s qui ont perdu en moyenne 10.9% de leurs cotisations. Je parle bien de la moyenne, certains assuré.e.s, notamment les 45-55 ans, ayant perdu presque le double ! Ces mesures avaient néanmoins été validées par notre Parlement, car il résultait de travaux en commission dont l'objectif était de construire un compromis.

Un compromis de ce type n'a pas vu le jour cette fois-ci et c'est vraiment regrettable.

La Loi sur la caisse de pensions pour la fonction publique prévoit en son article 49a al. 2 que « Le Conseil d'administration établit tous les cinq ans, la première fois en 2018, un rapport transmis au Grand Conseil par le Conseil d'État sur l'évolution de la situation financière de la Caisse et la réalisation des objectifs fixés à l'article 49 de la présente loi ». Ainsi, ce rapport devrait être soumis au Grand Conseil en 2023, mais,....mais.....ce rapport est débattu aujourd'hui déjà, donc bien avant les 5 ans annoncés par la Loi. Pourquoi donc si vite ? Il est



## Nouvelles du Grand Conseil

vrai, vous en conviendrez, que c'est plutôt rare d'avoir un rapport du Conseil d'État deux ans avant son terme !

Selon le Conseil d'administration, la caisse de pension jouit aujourd'hui d'une excellente assise financière expliquée notamment par des facteurs d'ordre conjoncturel et structurels :

- Diminution des frais d'administration grâce à la réorganisation complète de la Caisse
- Provisionnement pour un abaissement éventuel du taux technique
- Constitution de la réserve de fluctuation de valeur au taux fixée par la loi
- Diminution des cas d'invalidité
- Diminution des coûts liés à l'évolution de la longévité
- Passage à la primauté des cotisations permettant de mieux piloter la caisse.

Conclusion : Cette bonne santé financière incite le Conseil d'Administration, et le Conseil d'État, à proposer une baisse de cotisations de 3 points (réparti à 60% pour les employeurs / 40% pour les employé.e.s.). La baisse proposée concerne la partie « recapitalisation » de la cotisation.

Avant d'expliquer les raisons de notre opposition, nous tenons à souligner l'excellent travail mené par la Direction aujourd'hui au sein de la Caisse. Nous tenons également à remercier la direction et le président du Conseil d'administration pour les explications fournies en commission.

Les raisons pour lesquelles nous nous opposons à ce projet sont multiples.

D'abord, la loi stipule clairement un rapport tous les 5 ans. Pourquoi intervenir aujourd'hui déjà ? Pour notre groupe, il est difficile de différencier clairement l'aspect conjoncturel et structurel de la bonne santé financière et nous estimons les 5 ans nécessaires pour effectuer un bilan posé concernant la situation financière de la caisse. Revenir à peine 3 ans nous semble précipité et la pérennité du plan de recapitalisation n'est pour nous pas assurée sur le long terme. Rappelons-nous la situation des caisses de pension en 2020 ! Un article du journal *Le Temps* rappelait en avril 2020 que les réserves de la plupart des caisses s'étaient envolées et que les gains boursiers de 2019 avaient été dépensés en quelques mois. Le rapport de Prévoyance 2020 indiquait également que la Réserve de fluctuation de valeurs était tombée à 32% en mars 2020 et même à 30% le lundi noir du 23 mars 2020 ! Toujours dans le rapport de Prévoyance, il était indiqué que la possibilité de reprise dépendait de la pandémie. Nous



## Nouvelles du Grand Conseil

pensons qu'il est précipité d'agir aujourd'hui, alors que la pandémie n'est pas terminée et que l'évolution future des marchés financiers reste incertaine.

Baisser la cotisation aujourd'hui, c'est également un calcul à court terme. Effectivement, à court terme, payer moins peut être attrayant tant pour les salarié.e.s, qui voient leur pouvoir d'achat augmenter que pour les employeurs qui économisent 21,2 millions. Il est vrai que dans notre groupe, certaines députées et certains députés partent de l'idée que la baisse des cotisations est un geste, notamment en faveur des jeunes familles, qui se trouvent souvent dans le besoin et dont le pouvoir d'achat sera augmenté. D'autre part, il est certain que le canton, les communes et les autres employeurs voient d'un bon œil ces ressources supplémentaires et il n'est donc pas étonnant de constater leur large soutien à ce projet.

Pour notre groupe toutefois, baisser aujourd'hui sans savoir de quoi demain sera fait alors que nous venons de demander des efforts importants aux assurées, c'est prendre un risque démesuré en regardant uniquement à court terme. Avec la proposition du Conseil d'État, les employé.e.s perdront la cotisation patronale de recapitalisation, trois ans seulement après la dernière réforme et sans savoir de quoi demain sera fait.

Aujourd'hui, dans notre canton, la population retraitée dispose de très peu de moyens, comme en atteste le niveau élevé des prestations complémentaires. Le rapport LASDOM qui est aujourd'hui en commission santé mentionne les sommes élevées consacrées aux prestations complémentaires AVS et aux aides individuelles, du fait du faible revenu d'une grande partie de nos aînés. Le rapport souligne par exemple que 72% résidents en EMS sont bénéficiaires de prestations complémentaires et d'aides individuelles ! Restons donc prudents et renforçons la sécurité des prestations !

Les partis de gauche, dans une logique de compromis, ont proposé de baisser pour une moitié les cotisations - 1,4% - et d'attribuer l'autre moitié - les 1,6% restant- à une provision pour soutenir et renforcer les prestations. Effectivement, la caisse ne prélève actuellement pas de cotisations pour financer une éventuelle compensation du renchérissement ou encore une contribution à la couverture du risque longévité, ou au renforcement du taux de conversion.

Mais cette proposition de compromis n'a pas passé et nous le déplorons.

Notre groupe acceptera à l'unanimité l'amendement des partis de gauche. Si celui-ci est refusé, la très grande majorité, avec quelques abstentions, refusera le rapport. » •



## Nouvelles du Grand Conseil

*L'entrée en matière est acceptée par 78 voix contre 22.  
Le projet de loi est adopté par 52 voix contre 47.*

---

### **Centre d'entretien routier des Montagnes ([21.028ce](#) et [21.028com](#))**

*La députée Fabienne ROBERT-NICOUD a présenté la position du groupe socialiste.*

« Monsieur le Président, chères et chers collègues député.e.s,

Le groupe socialiste a discuté du rapport 21.028, de retour de la commission mobilité, traitant du centre d'entretien routiers des montagnes.

La commission a traité le rapport en une séance et les commissaires socialistes ont pu relayer les questionnements du groupe et obtenir des réponses à certains d'entre eux. La nécessité d'une amélioration concernant les centres d'entretien routier est évidente et l'opportunité actuelle de construire conjointement avec l'OFROU est bonne. Les principales questions soulevées dans le cadre de ce projet, notamment le bilan de la construction tant énergétique que financier ou la valorisation des anciens bâtiments, relève de l'étude pour laquelle le crédit est voté et ne sont donc aujourd'hui pas à l'ordre du jour.

En conclusion, le PS suit l'avis de la commission sur ce rapport et votera oui à l'unanimité. » •

*Le projet de décret est adopté par 83 voix contre 10.*

---

### **Pour une économie des coûts des transports primaires et secondaires des patients ([21.150](#))**

*La députée Josiane JEMMELY a présenté les arguments du groupe.*

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

L'idée du postulat est de confier à des prestataires privés (taxis) la gestion du transport prioritaire et secondaire des patients pour autant que :

- Aucun pronostic vital ne soit engagé ;
- Le patient soit capable de rester assis ;
- Le prestataire dispose du certificat BLS-AED



Cette option permettra de réduire les coûts de transports des patients devenus exorbitants par l'utilisation systématique de l'ambulance (plus 2 ambulanciers minimum), mais également de réserver l'utilisation de l'ambulance aux cas les plus urgents. Ce sera la Fondation Urgence Santé qui définira le type de prestataire à appeler en fonction de la situation, ce qui garantira en outre la possibilité de remboursement du déplacement par la LAMAL (c'est-à-dire que tout transport mandaté par un professionnel de la santé est remboursé).

Au vu du gain en termes d'efficacité et d'efficience évoquées, en plus du soutien apporté à un acteur économique durement touché par la crise sanitaire, je vous invite à soutenir le postulat 20.156 du groupe socialiste. » •

*Le postulat est accepté sans être combattu.*

---

### **Soyons « réglos » jusqu'au bout ! (21.156)**

*La députée Annie CLERC BIRAMBEAU a défendu la position du groupe.*

« Monsieur le Président, mesdames les députées et messieurs les députés  
Permettez-moi tout d'abord un léger retour en arrière.

La commission « Prestations sociales » de l'ancienne législature a déposé la motion 21.130 concernant le remboursement de l'aide sociale d'un bénéficiaire dont la situation a été modifiée à la suite d'une succession. Elle vient d'être acceptée par notre Autorité le 1<sup>er</sup> septembre dernier. Elle fait sens et se rattache à la politique de lutte contre les abus menée par le CE et votée par le GC.

De l'aspect spécifique de la motion 21 130 touchant les bénéficiaires de l'aide sociale, des membres de la même commission « Prestations sociales » et d'autres ont émis le souhait que toutes les citoyennes et tous les citoyens soient traités de manière équitable.

Les signataires demandent au CE de proposer des pistes afin de déployer tous les moyens utiles pour détecter les fraudes fiscales principalement lors des successions, sachant qu'à nos yeux toute fraude fiscale à l'Etat n'est pas admissible. Et qu'ainsi des investigations soient menées contre les abus en matière de successions.

Le groupe socialiste soutiendra la motion

Les stratégies de lutte contre les abus et la campagne réglo se veulent transversales. La motion demande de renforcer ces transversalités, et qu'elles aillent au-delà de la seule incitation à déclarer le patrimoine qui n'avait pas été déclaré auparavant.



## Nouvelles du Grand Conseil

Le canton doit encore relever des défis de taille et chacun doit contribuer à l'effort. Et pour notre groupe, il n'y a pas de place pour les petites ou les grandes tricheries qui se font sur le dos des autres citoyens.

L'État s'est engagé à accentuer les mesures de contrôles. C'est ce que, entre autres, nous demandons en améliorant durablement l'équité fiscale. Cela peut passer par un renforcement de l'échange automatique des données au niveau international et à l'interne de l'Etat par un échange horizontal d'informations et que cela devienne la règle.

Nous demandons au CE de se donner les moyens de lutter contre la fraude fiscale. C'était d'ailleurs le 3<sup>ème</sup> volet de la lutte contre les abus (rapport 18.020) celui d'optimiser la détection de ces cas d'abus.

Je vous remercie. » •

*La motion est refusée par 51 voix contre 48.*

---

### **Plus de droits pour les apprentis (21.161)**

*Le député Hugo CLEMENCE a présenté les arguments du groupe.*

« Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs,

Le parti socialiste a pris connaissance, avec un très grand intérêt, de la motion 21.161 déposée par les jeunes POP relative à la protection des apprenties dans notre canton, une préoccupation qui occupe également notre groupe et qui soulève de nombreuses interrogations. Un nombre, tout d'abord. 400. Il s'agit du nombre, conséquent, de contrats confiés par conseillères ou conseiller professionnel. Si, dans sa réponse à la motion, le Conseil d'État indique prendre très au sérieux la problématique des conditions de travail des apprenti.e.s, ce qui ne saurait être remis en doute, il est permis de se questionner sur les moyens, notamment humains, mis en place pour réaliser ses ambitions.

De plus, les problèmes mis en lumière par les autrices et les auteurs de la motion sont graves, et inquiétants. Une fois de plus, s'il n'est pas question de remettre en cause les efforts fournis par l'État, il semble difficile de simplement classer ce texte sans y apporter une véritable réflexion de fond, en se rappelant que derrière les statistiques et les travaux administratifs, il y a certaines et certains jeunes qui semblent aujourd'hui souffrir d'un mal être profond sur leur lieu d'apprentissage, une souffrance tant psychologique, que physique.



## Nouvelles du Grand Conseil

Ainsi, pour toutes les raisons invoquées, le Parti socialiste rejoint pleinement les inquiétudes exprimées par les autrices et les auteurs à l'origine de cette motion, qu'il soutiendra.

Je vous remercie. » •

*La motion est refusée par 51 voix contre 48.*

---

### **Motion populaire d'un groupe de citoyens - Pour la création, dans le canton de Neuchâtel, d'une unité spécialisée dans la prise en charge des personnes atteintes de troubles du comportement alimentaire (21.163)**

*La députée Sarah FUCHS-ROTA a exposé la position du groupe.*

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste tient à féliciter les auteurs de cette motion qui vise à répondre à un manque considérable de prise en charge adéquate des personnes souffrantes de TCA dans le canton de Neuchâtel. La mise en place de cette unité spéciale permettra de ne pas stigmatiser ces personnes en les orientant sur une hospitalisation traditionnelle à RHNE. Nous aimerions rendre attentif sur le fait que ces personnes ont besoin d'une prise en charge particulière visant un haut niveau de compétence et une vision Trans hospitalière du personnel qui les accompagnera. Aussi, ces personnes nécessitant une prise en charge à long terme, il est primordial de rappeler l'importance de ne pas couper ces gens-là de leur milieu de vie et d'introduire des relais de suivi en ambulatoire rapidement. Comme vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutiendra cette motion et au vu des enjeux vitaux que celle-ci implique, notre groupe encourage l'ensemble de cet hémicycle à en faire de même. » •

*La motion est acceptée par 87 voix contre 9.*

---



### **Un toit pour tous et toutes** ([21.191](#))

*La députée Katia DELLA PIETRA a défendu la position du groupe.*

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La précarité est le plus souvent invisible dans notre pays comme dans notre canton.

Avec des lois qui interdisent la mendicité et traitent les symptômes plutôt que les causes, il est sans doute plus facile d'occulter le phénomène.

L'aide aux plus pauvres qui sortent du système relève souvent des ONG, de volontés individuelles qui sont souvent le moteur de l'action sociale dans ce domaine, et trop souvent, l'État laisse le soin aux localités et à ces ONG de financer tout ou partie des actions de charité.

A la Soupe Populaire de Lausanne pour citer un exemple, sont présentes des personnes souffrant de dépendances, des migrants, mais aussi des personnes âgées à la retraite, des personnes à l'aide sociale ou des travailleurs dont le revenu ne suffit pas à couvrir les charges. Des étudiants viennent aussi ponctuellement lors des fins de mois difficiles. Très fragiles, ce sont autant de personnes qui pourraient voir leur situation basculer vers la marginalisation.

Dans le canton de Vaud, il semblerait que le 20% des personnes vulnérabilisées renonceraient à s'annoncer auprès de leur service social pour les raisons suivantes : la honte, la complexité administrative ou la peur de l'éviction (notamment depuis l'entrée en vigueur de la loi sur la migration).

Dans l'immédiat et pour pallier le plus urgent avec l'hiver qui arrive, nous remercions le Conseil d'État de se pencher sur une évaluation du besoin en centre de nuits dans notre canton.

- A l'instar de Genève qui a mené une enquête publiée dans les médias la semaine dernière et mis au jour une population de sans-abri de plus de 700 personnes.
- A l'instar de Bienne qui possède un sleep-in de 28 lits qui ne désemplit pas depuis les années 80 et dont les bénéficiaires actuelles sont principalement des femmes âgées.

« La pauvreté n'est pas naturelle, ce sont les hommes qui la créent et la tolèrent, et ce sont les hommes qui la vaincront. Vaincre la pauvreté n'est pas un acte de charité, c'est un acte de justice » disait Nelson Mandela. »●

*Pas de vote.*

---

### **Plan climat : donner la parole à la population** ([21.194](#))

*Le député Antoine DE MONTMOLLIN a présenté la position du groupe.*

« Monsieur le Président,



## Nouvelles du Grand Conseil

Chères et chers collègues,

Comme nous le savons toutes et tous, le Conseil d'État prépare actuellement la version finale du plan climat qui définira l'attitude de notre canton face à ce qui constitue probablement le plus grand défi de l'histoire de l'humanité. Nul doute que ce rapport, dont la première version a été mise en consultation en début d'année auprès des partis et associations, donnera prochainement lieu à de vastes débats au sein de notre hémicycle.

En effet, si la conviction qu'il est nécessaire d'agir face au réchauffement climatique est probablement partagée par une très grande majorité d'entre nous, nous débattons certainement de l'ampleur et du type de mesures à mettre en œuvre. Les débats que nous mènerons seront ainsi nourris, et devons nous permettre de trouver des équilibres politiques entre les différents courants que nous représentons. C'est bien là notre rôle et notre responsabilité de parlementaire, évidemment essentiels au moment de fixer la politique climatique cantonale pour les trente prochaines années.

La présente recommandation propose qu'en amont de ces débats nécessaire que nous aurons au Grand Conseil, le plan climat cantonal soit examiné par une assemblée de neuchâteloises et de neuchâtelois tirés au sort. Nous sommes convaincus qu'avant de nous lancer dans des discussions et négociations entre exécutifs et législatifs ainsi qu'entre partis et groupes politiques, il est judicieux d'élargir le débat et d'y intégrer directement la population.

En effet, nul ne peut ignorer qu'il existe au sein de la population une mobilisation particulière sur cette thématique et que de nombreuses personnes se battent pour être entendues. On pense bien sûr à la grève du climat et aux différentes manifestations en faveur d'une prise de conscience de l'urgence climatique, mais aussi à des mouvements tels que les gilets jaunes chez nos voisins, qui montrent que certaines mesures sont vouées à l'échec. Il n'est pas possible de mener une politique de transition écologique contre la population, dont les préoccupations doivent être intégrées dans la conception des lois et des mesures en matière climatique.

L'exemple de la loi CO2 récemment refusée par la population suisse témoigne d'ailleurs d'une certaine inefficacité de notre système politique à faire face au changement climatique. Des mesures, mêmes relativement timorées, ont été refusées, en partie certainement parce que la population ne s'est pas sentie partie prenante de la solution proposée. On entend d'ailleurs bien souvent, en particulier sur cette thématique, que le monde politique est déconnecté de la vie réelle, et le tirage au sort est certainement un moyen de répondre à cette inquiétude.

Nous relevons également que le tirage au sort favorise une approche pragmatique face à une problématique concrète. En invitant des neuchâteloises et des neuchâtelois à endosser un rôle particulier et à s'informer sur la thématique de changement climatique puis à donner un avis sur les mesures proposées, nous permettons un regard extérieur et nouveau sur la



## Nouvelles du Grand Conseil

question, moins marqué par un a priori partisan. Cet apport sera certainement très utile dans nos débats à venir.

L'organisation précise et concrète de cette consultation par tirage au sort reste à définir par le Conseil d'État sur la base des éléments évoqués dans la recommandation. Nous préconisons un dispositif qualitatif mais léger, qui devrait comprendre une présentation du rapport aux et une information objective donnée par des scientifiques aux participants et participants, puis quelques sessions de débats et de discussion, selon un mode de gouvernance encore à définir.

Même si nous ne connaissons pas la planification envisagée actuellement par le Conseil d'Etat pour le plan climat, il est probable que l'application de notre recommandation retarde un peu sa validation par notre parlement. Alors que nous défendons l'urgence climatique cela peut paraître contradictoire...et pourtant, bien au contraire, l'adhésion de population permettra de gagner beaucoup de temps et d'efficacité dans la mise en place des mesures que nous déciderons. De plus, au moment de définir un plan d'action pour les trente prochaines années, il ne paraît pas déraisonnable de prendre quelques mois supplémentaires pour permettre de définir des mesures à la hauteur de l'enjeu. Par ailleurs, les mesures déjà en vigueur, décrites dans le plan climat, continueront certainement à être appliquées en parallèle.

En bref, chères et chers collègues, nous vous invitons par l'acceptation de cette recommandation à ouvrir notre système politique et nos débats à la population sur l'un des enjeux principaux de la présente législature. Le processus est certes encore inhabituel, mais si l'on considère qu'en utilisant systématiquement les mêmes méthodes nous obtiendrons toujours les mêmes résultats, la thématique du réchauffement climatique justifie bien quelques innovations, également dans la manière de faire fonctionner notre système politique

» ●

*La recommandation est refusée par 46 voix contre 44.*

---

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 29 septembre

*Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.*